

PROCES-VERBAL BUREAU COMMUNAUTAIRE

Lundi 7 novembre 2022 à 18 heures 30 minutes
Salle du Foyer à DOMAZAN

Intervention de Monsieur Philippe MARCHESI et de Madame Anne CHARTIER suite aux visites des aires d'accueil des gens du voyage avec une présentation des sites visités : Aire d'accueil de Bagnols sur Cèze, aires de grand passage de Fabrègues, Pérols et de Valence.

L'an deux mille vingt-deux et le sept novembre à dix-huit heures trente, le Bureau de la Communauté de Communes du Pont du Gard, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Foyer à Domazan sous la présidence de Pierre PRAT, Président de la Communauté de Communes du Pont du Gard.

PRESENTS : Pierre PRAT, Muriel DHERBECOURT, Numa NOEL, Jean-Jacques ROCHETTE, Louis DONNET, Martine LAGUERIE, Thierry BOUDINAUD, Fabrice FOURNIER, Philippe MARCHESI, Thierry ASTIER, Elisabeth VIOLA, Jean-Marie MOULIN, Didier GILLES, Laurence TRAPIER et Olivier SAUZET.

ABSENTS MAIS AVAIENT DONNE PROCURATIONS : /.

ABSENT EXCUSE : Murielle GARCIA-FAVAND.

MAIRE PRESENT : Nicolas CARTAILLER.

MAIRES EXCUSES : Pascale PRAT, Jonathan PIRE, Éric TREMOULET et Liliane OZENDA.

Election d'un secrétaire de séance en application des articles L. 5211-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) :

Il a été procédé, conformément à l'article L. 5211-1 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Bureau : Numa NOEL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Approbation du procès-verbal du Bureau communautaire en date du 24 octobre 2022 :

Thierry ASTIER tient à préciser qu'il n'est pas favorable à un reversement de l'IFER perçu par la CCPG au profit des communes car les communes qui acceptent sur leur territoire des activités qui apportent de la CFE à la CCPG ne bénéficient d'aucun reversement.

Le procès-verbal de la séance du 24 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

NEANT

PARTIE SANS DELIBERATIONS

Questions diverses :

- **Plan intercommunal de sauvegarde (PICS) :**

Numa NOEL informe l'assemblée que par courrier en date du 27 septembre 2022, la Préfecture nous signifiait l'obligation de se doter d'un PICS d'ici le 26 novembre 2026 conformément à l'article L.731-4 du Code de la Sécurité Intérieure.

Les objectifs du PICS sont :

- Mise à disposition des moyens intercommunaux et la mutualisation des moyens communaux au profit des communes sinistrées,
- La continuité des compétences intercommunales en situation de crise.

La dépense est estimée à 33 000 € HT avec un délai prévisionnel de réalisation d'un an.

En cas de lancement d'une consultation en 2022, un groupement de commandes pourra être effectué avec les communes qui veulent réaliser ou mettre à jour leur PCS.

- **Compte rendu de la réunion en Préfecture du 7 novembre 2022 sur les projets d'aménagement de zones d'activités sur les communes de Domazan, Meynes et Montfrin :**

Le Président informe l'assemblée que cette après-midi, un rendez-vous a été organisé en Préfecture en présence de Mme la Préfète pour présenter les projets de zone d'activités sur les communes de Domazan, Meynes et Montfrin.

- Pour la zone de Domazan, il n'y a pas de difficulté particulière, le dossier peut avancer.

Un travail devra être engagé sur la partie financière en sachant que les travaux d'extension peuvent être réalisés avant la réhabilitation (les travaux de réhabilitation coûtent plus chers que ceux de l'extension). Un déficit d'environ 1.8 millions € devra être comblé par les recettes fiscales, une attention particulière devra être faite avec la suppression de la CVAE.

- Pour la zone de Meynes, le ruissellement est le point critique.
- Pour la zone de Montfrin, il n'y a pas de difficulté particulière, l'objectif est de délocaliser des entreprises qui sont dans le centre-ville et qui posent des difficultés. L'accès au projet devra être étudié.

Il est évoqué les 1,4 ha en OAP au PLU de Remoulins. Le service développement économique sera saisi.

- **Convention d'objectifs avec la SPL Destination Pays d'Uzès Pont du Gard :**

Le Président informe avoir rencontré en présence de L. TRAPIER et de P. MARCHESI, Fabrice VERDIER, Président de la CCPU. Il avait été proposé par la SPL une durée de convention de 4 ans pour aller jusqu'à la fin du mandat, Fabrice VERDIER est favorable à réduire la durée à 3 ans si la CCPG préfère 3 ans.

Il n'y a pas de possibilité de revenir sur le montant.

Une discussion s'engage entre élus, la SPL pourra être plus sollicitée par les élus afin qu'elle réponde à leurs attentes avec éventuellement des RDV en mairie.

Le Bureau émet un favorable à la signature de la convention pour 4 ans pour une subvention de 426 000 € annuellement.

- **Siège :**

Le Président informe avoir reçu un mail de Camille SALGUES de PASSION AVENTURE contenant une proposition pour le nombre de places de stationnement qui serait attribué à la CCPG.

La proposition est la suivante :

- CCPG : 15 places
- Acquéreur : 15 places
- Places mutualisées : 10

Compte tenu du nombre d'agents sur site (env 30), 15 places de stationnements semblent insuffisantes. Le Président va donc contacter Camille SALGUES pour faire un point avec elle.

- **Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat :**

Le lundi 28 novembre à 18h30 (Lieu à définir) aura lieu un Bureau élargi aux maires, il sera notamment présenté par Mohamed SERRAR, l'OPAH qui sera lancée sur Aramon et Remoulins dans le cadre du dispositif *Petites Villes de Demain* et qui sera proposée aux 14 autres communes.

- **Ordre du jour prévisionnel du conseil communautaire du lundi 14 novembre 2022 à 18 heures 30 minutes :**

Ce conseil communautaire ne se tiendra pas à Fournès mais à la salle Madeleine Béjart de Montfrin.

Le Président présente l'ordre du jour du conseil communautaire du 14 novembre 2022 et les délibérations proposées.

Calendrier de la prochaine assemblée communautaire :

- Lundi 14 novembre à 18 heures 30 minutes : Conseil communautaire à la salle Madeleine Béjart de Montfrin.

La séance est levée à 21 heures.

Fait à Remoulins, le 7 novembre 2022.

Le Président
Pierre PRAT

Le secrétaire de séance
Numa NOEL

